

Bruxelles, le 13 juillet 2018
(OR. en)

10586/18

**Dossier interinstitutionnel:
2017/0123(COD)**

**CODEC 1184
TRANS 291
PE 92**

NOTE D'INFORMATION

Origine: Secrétariat général du Conseil
Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil

Objet: Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU
CONSEIL modifiant le règlement (CE) n° 1071/2009 et le règlement (CE)
n° 1072/2009 en vue de les adapter aux évolutions du secteur
- Résultat des travaux du Parlement européen
(Strasbourg, du 2 au 5 juillet 2018)

I. INTRODUCTION

Le rapporteur, Ismail ERTUG (S&D, DE), a présenté, au nom de la commission des transports et du tourisme, un rapport comportant 70 amendements (amendements 1 à 70) à la proposition de règlement.

Les groupes politiques ont en outre déposé les amendements suivants: le groupe S&D a déposé deux amendements (amendements 100 et 101), le groupe ECR onze amendements (amendements 71 à 81), le groupe Verts/ALE un amendement (amendement 82), le groupe GUE/NGL six amendements (amendements 102 à 107) et le groupe ENF cinq amendements (amendements 95 à 99). Quatorze amendements ont été déposés par plus de 38 députés (amendements 83 à 94, 108 et 109).

II. VOTE

Lors du vote intervenu le 4 juillet 2018, l'assemblée plénière a adopté les amendements 1 à 55, 58 à 70 et 96 à la proposition de règlement. Toutefois, le projet d'acte législatif, tel que modifié, n'a pas été adopté¹.

Étant donné que le projet d'acte législatif, tel que modifié, n'a pas recueilli la majorité des votes exprimés, la question a été renvoyée à la commission pour réexamen conformément à l'article 59, paragraphe 4, quatrième alinéa, du règlement intérieur du Parlement européen, empêchant ainsi la clôture de la première lecture du Parlement européen.

¹ 103 voix pour, 551 contre, 29 abstentions.